

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

24/037/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BATIMENT -
Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire
de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux études et travaux - Financement.**

24-41093-DBEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les bibliothèques sont des lieux uniques d'éducation et de développement culturel dans les territoires.

La Ville de Marseille dispose d'un réseau de huit bibliothèques et médiathèques municipales, les « bibliothèques de territoire », qui sont les bibliothèques annexes du réseau de lecture publique de la Ville de Marseille, l'Alcazar étant la bibliothèque centrale.

Ce réseau sera étendu dans les prochaines années avec les équipements Loubon et Gèze. Le fonctionnement en réseau s'appuie sur la transversalité entre tous les sites sur l'ensemble des fonctions.

La Direction des Bâtiments et Équipements Communaux a initié depuis juillet 2023 un audit technique sur les Bibliothèques de territoire, Bonneveine (8^{ème}), Castellane (6^{ème}), Cinq-Avenue (4^{ème}), Merlan (14^{ème}), Saint-André (16^{ème}), Saint Charles (3^{ème}), Le Panier (2^{ème}), dont dans notre secteur La Grogarde (11^{ème}), soit au total environ 6 000 m².

Cet ensemble bâtementaire fait face à des enjeux de vétusté, qui rendent parfois difficiles, voire inopérante l'occupation des locaux. Par ailleurs, ces bâtiments nécessitent des actions de modernisation pour adapter les espaces à de nouveaux usages : place du numérique, confort de séjour, (toilettes, ambiance acoustique, clarté, signalétique...) quantité et composition des espaces de travail individuel et collectif, espaces dédiés ou partagés pour l'action culturelle (selon différents formats de la médiation simple, aux ateliers, en passant par le spectacle vivant sous différentes formes, les conférences, les diffusions, les besoins sont importants et les possibles largement déterminés par la configuration des lieux). Enfin, les équipements ne permettent pas en l'état l'amélioration de la performance énergétique.

L'objectif de cet étude est de capitaliser et d'analyser les données bâtementaires pour mettre en œuvre des actions en termes de lutte contre la vétusté, d'optimisation et d'adaptation des espaces aux usagers, d'amélioration de la performance énergétique, d'amélioration de la maintenance et d'optimisation budgétaire.

Cette étude permet à la Direction des Bâtiments et Équipements communaux en collaboration avec la Direction bâtiments culturels de la Ville de Marseille d'uniformiser et centraliser sa connaissance patrimoniale afin de cartographier la vétusté, la performance énergétique, d'identifier les bâtiments sur lesquels il faut intervenir en priorité, définir les actions à réaliser sur ces bâtiments, disposer d'indicateurs permettant d'objectiver, de communiquer les besoins et de disposer d'une feuille de route des investissements (Plan Pluriannuel d'Investissement) à court, moyen et long terme.

Mais aussi de digitaliser, de pérenniser et de fiabiliser la stratégie patrimoniale afin :

- d'améliorer une maintenance préventive sur l'ensemble du parc. En effet, les actions préventives sont moins onéreuses que des actions curatives. Elles allongent la durée de vie des composants, diminuent le coût total de possession, réduisent le nombre d'interventions de maintenance ;

- de réduire la consommation énergétique des bâtiments en améliorant la performance énergétique des composants du bâtiment. D'assurer la cohérence du plan de maintenance et d'améliorer la performance énergétique afin de répondre à la réglementation du décret tertiaire et de relever le défi de la transition énergétique ;

- de préparer et objectiver les prochains budgets, en intégrant les actions d'amélioration énergétique du patrimoine et de la vétusté ;

- de réduire les dépenses de fonctionnement liées à la consommation énergétique ;

- d'améliorer l'accueil du public ;

- d'améliorer les conditions de travail des personnels des bibliothèques ;

- de réduire drastiquement le cycle budgétaire en apportant des éléments factuels et étayer aux décisionnaires ;

- de bénéficier des sources de subventions associées.

A ce jour le résultat de cet audit permet de proposer une première tranche de travaux pour répondre aux premières urgences sur la vétusté de certains équipements et d'engager un programme de rénovation globale combinant aspects techniques, structurels et fonctionnels sur les bibliothèques du Merlan et de Saint André en première phase.

Ainsi, pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Culture, Sports, Nautisme et Plages, année 2024, à hauteur de 6 500 000 Euros (six millions cinq cent mille Euros) pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- Année 2024 : 500 000 Euros (cinq cent mille Euros)
- Année 2025 : 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros)
- Année 2026 : 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros)
- Année 2027 : 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FÉVRIER 1992
VU LE DÉCRET N°97/175 DU 20 FÉVRIER 1997
VU L'ARRÊTE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITÉ
D'ENGAGEMENT
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvé le plan de rénovation et de réaménagement du réseau de bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Culture, Sports, Nautisme et Plages, année 2024, pour une première tranche à hauteur de 6 500 000 Euros (six millions cinq cent mille Euros) pour les études et les travaux.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2024 et suivants, chapitres 20, 21 et 23, articles 2131, 21318, 2128, 2312 et 2313.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**